

Compte rendu

Délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Jeudi

16 novembre 2017

8 heures

| | |
|--|---|
| Élection du Bureau | 2 |
| Répartition dans les commissions | 4 |
| Questions diverses | 5 |

Compte rendu n° 2

Présidence
de M. Bernard Cazeau,
sénateur,
Président d'âge
puis de
Mme Nicole Trisse,
députée,
Présidente

**Présidence de M. Bernard Cazeau, sénateur, Président d'âge,
puis de Mme Nicole Trisse, députée, Présidente**

La séance est ouverte à 8 heures 05.

Élection du Bureau

Présidence de M. Bernard Cazeau, sénateur, Président d'âge

Monsieur le Président Bernard Cazeau. Bonjour à toutes, bonjour à tous. Permettez-moi, en tant que Président d'âge, d'ouvrir la réunion constitutive de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), qui est commune au Sénat et à l'Assemblée nationale.

La délégation s'était déjà réunie avec le même ordre du jour, le 20 septembre dernier, à l'Assemblée nationale, afin de prendre acte des résultats des élections législatives du mois de juin.

Aujourd'hui, elle se réunit de nouveau à la suite du renouvellement sénatorial du 24 septembre dernier. Par ailleurs, il était important que notre réunion ait lieu avant le 23 novembre de manière à ce que nos pouvoirs puissent être vérifiés lors de la réunion de la commission permanente de l'APCE, à Copenhague, à laquelle participera celui ou celle qui sera désigné Président de notre délégation. Cela permettra à chacun d'entre nous de participer, dans les meilleurs délais, aux travaux de cette Assemblée, aux réunions de ses commissions en particulier, sans attendre l'ouverture de la première partie de session de l'APCE, qui, je l'indique pour nos nouveaux collègues, se tiendra à Strasbourg, le 22 janvier prochain.

Notre réunion vise donc à reconstituer le Bureau de notre délégation et à entériner la répartition dans les six commissions de l'APCE où les nominations procèdent des délégations nationales. En effet, trois autres commissions, celles du Règlement, du suivi, du respect des obligations et engagements des États membres, et de l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'Homme, sont constituées à l'initiative des différents groupes politiques de l'APCE.

Je rappelle à toutes fins utiles, s'agissant du Bureau, que toute pluralité de candidatures donnera lieu à un scrutin pour départager les candidats.

1. Élection du ou de la Président(e) de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

Monsieur le Président Bernard Cazeau. Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la délégation. Je rappelle que celui-ci est aussi Vice-Président de l'APCE et donc membre de son Bureau. Je suis saisi de la demande de reconduction de la Présidente sortante, élue le 20 septembre dernier, Mme Nicole Trisse, députée, du groupe de La République En Marche.

Je ne vois pas d'autres candidatures : en conséquence, Mme Nicole Trisse est proclamée Présidente de la délégation française à l'APCE.

(Applaudissements)

*

* *

Présidence de Mme Nicole Trisse, députée, Présidente de la délégation

2. Élection du Bureau de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

Madame la Présidente Nicole Trisse. Chers collègues députés et sénateurs, je vous remercie.

Nous devons à présent désigner les Vice-Présidents de notre délégation pour parachever la constitution de notre Bureau.

Lors de notre réunion du 20 septembre dernier, nous étions convenus d'une répartition proportionnelle à la composition de notre délégation, soit 6 postes de Vice-Présidents dévolus à des députés et 3 postes de Vice-Présidents dévolus à des sénateurs, dont le poste de 1^{er} Vice-Président.

Constatant que chaque groupe politique de l'Assemblée nationale dispose d'un poste de Vice-Président, je propose que, par équité, il en soit de même pour les groupes politiques du Sénat représentés dans notre délégation : de ce fait, nous n'éluirions aujourd'hui non pas 3, mais 4 sénateurs Vice-Présidents. En êtes-vous d'accord ?

Assentiment.

Madame la Présidente Nicole Trisse. Il en est donc ainsi décidé.

Le Sénat nous faisant l'honneur de nous recevoir aujourd'hui, je suggère que nous commençons par la désignation des Vice-Présidents issus de ses rangs.

Au titre des sénateurs de notre délégation aspirant aux postes de Vice-Présidents, j'ai été saisie des candidatures de :

– Mme Nicole Duranton, sénatrice du groupe Les Républicains, comme 1^{ère} Vice-Présidente ;

– Mme Maryvonne Blondin, sénatrice du groupe Socialiste et républicain ;

- Mme Sylvie Goy-Chavent, sénatrice du groupe de l'Union centriste ;
- M. Bernard Cazeau, sénateur du groupe La République En Marche.

En êtes-vous d'accord ?

Assentiment.

Madame la Présidente Nicole Trisse. Je proclame donc élus les 4 intéressés. Toutes mes félicitations, Mesdames et Monsieur.

Pour les députés, les candidatures aux postes de Vice-Présidents sont les mêmes que le 20 septembre dernier, à savoir :

– Mme Jennifer De Temmerman et M. Bertrand Sorre, députés du groupe La République En Marche ;

– Mme Marie-Christine Dalloz, députée du groupe Les Républicains ;

– M. Sylvain Waserman, député du groupe du Mouvement démocrate et apparentés ;

– M. Olivier Becht, député du groupe Les Constructifs : républicains, UDI, indépendants ;

– M. Jérôme Lambert, député du groupe Nouvelle Gauche.

En êtes-vous d'accord ?

Assentiment.

Madame la Présidente Nicole Trisse. Je proclame donc reconduits les 6 intéressés. Toutes mes félicitations à vous-aussi, chers collègues.

J'observe que, grâce au Sénat, la répartition des Vice-Présidences est devenue strictement paritaire, ce dont je me félicite.

Répartition dans les commissions de l'APCE

En application de l'article 44 du Règlement de l'APCE, sur les 9 commissions de l'Assemblée, 3 voient leurs membres désignés par les groupes politiques et 6 voient leurs membres désignés par les délégations nationales.

Il nous revient donc, à présent, d'entériner, sur le fondement des accords passés entre l'Assemblée nationale et le Sénat, la répartition des membres de notre délégation dans les 6 commissions suivantes :

- la commission des questions politiques et de la démocratie ;
- la commission des questions juridiques et des droits de l'Homme ;

- la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable ;
- la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées ;
- la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias ;
- la commission sur l'égalité et la non-discrimination.

À toutes fins utiles, je rappelle que les suppléants disposent des mêmes prérogatives que les titulaires (prises de parole, candidatures à des rapports, assistance aux réunions), à l'exception du droit de vote quand les titulaires sont physiquement présents. De même, les collègues qui ne sont pas membres d'une commission peuvent assister à ses travaux lorsque ceux-ci ne s'effectuent pas à huis clos, tant à Strasbourg qu'à Paris (dans l'immeuble du 55 avenue Kléber).

Je me permets d'insister sur ce point pour souligner, à l'adresse des suppléants comme des titulaires de notre délégation, l'importance de la participation de chacune et chacun d'entre-nous aux travaux des instances de l'APCE.

Pour ce qui concerne les membres de l'Assemblée nationale, je n'ai été saisie d'aucune demande de modification dans les affectations, de sorte que l'essentiel de nos échanges de ce matin doit porter sur la répartition des sénateurs dans les commissions en question.

Adoption du tableau proposant une répartition sur la base des souhaits exprimés par les membres de la délégation, reproduit en annexe du présent compte rendu.

Questions diverses

Pour clore notre réunion, je souhaite vous donner rapidement quelques informations.

En premier lieu, notre délégation devrait être appelée à auditionner Mme Florence Merloz, sous-directrice des droits de l'Homme à la direction des affaires juridiques du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, afin d'échanger sur le suivi du contentieux qui concerne la France devant la Cour européenne des droits de l'Homme. Cette audition devrait avoir lieu le mercredi 20 décembre prochain, à 11 h 30 ; vous en serez naturellement avisés par convocation.

En deuxième lieu, l'APCE élira le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe lors de sa session de janvier 2018. Comme vous le savez sans doute, la France a présenté la candidature de M. Pierre-Yves Le Borgn', ancien membre très actif de notre délégation. Si M. Le Borgn' est retenu parmi les 3 candidats soumis au vote de l'APCE, je proposerai que nous l'auditionnions, probablement courant décembre et en tout état de cause avant la session de janvier 2018.

En troisième lieu, j'indique à nos collègues sénateurs qui viennent de nous rejoindre, que le secrétariat de l'APCE organisera un séminaire de formation des nouveaux membres le dimanche 21 janvier 2018 après-midi, à Strasbourg (de 14 h 30 à 18 h 00), au Palais de l'Europe. Ce séminaire de présentation s'adressera à plusieurs délégations nationales récemment renouvelées (Allemagne et Autriche notamment).

Enfin, en dernier lieu, je dois vous informer que les collègues des Questeurs de l'Assemblée nationale et du Sénat ont conjointement décidé d'une évolution du dispositif de transport des membres de notre délégation lors des sessions à Strasbourg. Cette évolution est apparue plus conforme aux impératifs imposés par la conjoncture ; elle ne devrait pas se traduire par de profonds changements dans les modalités de prise en charge des parlementaires sur place, mais exigera sans doute de la part de chacun d'entre nous un peu plus d'anticipation de ses besoins et, parfois, de patience.

Mme Sylvie Goy-Chavent, sénatrice, Vice-Présidente. Recourra-t-on, désormais, pour les besoins de la délégation à des véhicules de tourisme avec chauffeurs ?

Mme Marie-Christine Dalloz, députée, Vice-Présidente. Il me semble que le dispositif en vigueur auparavant était pourtant adapté aux besoins de la délégation à Strasbourg.

M. Sylvain Wasserman, député, Vice-Président. Il faut souligner que les anciennes modalités de transport étaient lourdes et coûteuses, de sorte que l'on ne peut que se féliciter de leur rationalisation.

Mme Marie-Christine Dalloz, députée, Vice-Présidente. Ces changements pourraient entraîner un certain nombre de difficultés.

Mme Sylvie Goy-Chavent, sénatrice, Vice-Présidente. En effet, ne serait-ce que pour l'acheminement des équipements et documents de travail nécessaires à la délégation sur Strasbourg.

M. Bertrand Bouyx, député. On doit profiter de l'occasion pour dématérialiser au maximum les moyens nécessaires travaux de la délégation à Strasbourg.

Madame la Présidente Nicole Trisse. En tout état de cause les Questeurs de nos deux assemblées ont décidé de rationaliser le dispositif, et ce faisant de le rendre transparent. Les nouvelles modalités de transport de la délégation devraient être effectives dès la prochaine partie de session.

Je vous remercie pour votre attention.

La séance est levée à 8 h 30.

Membres présents ou excusés

Députés :

Présents. – M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Bertrand Bouyx, Mme Marie-Christine Dalloz, Mme Albane Gaillot, Mme Isabelle Rauch, M. Bertrand Sorre, Mme Nicole Trisse, Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, M. Sylvain Wasserman.

Excusés. – M. Damien Abad, Mme Sophie Auconie, M. Olivier Becht, M. Yves Daniel, Mme Jennifer De Temmerman, Mme Coralie Dubost, M. Bruno Fuchs, M. Fabien Gouttefarde, Mme Marietta Karamanli, M. Jérôme Lambert, Mme Alexandra Louis, M. Jacques Maire, Mme Bérengère Poletti, M. Frédéric Reiss, M. Adrien Taquet.

Sénateurs :

Présents. – Mme Maryvonne Blondin, M. Bernard Cazeau, M. René Danesi, Mme Nicole Duranton, M. André Gattolin, Mme Sylvie Goy-Chavent, M. Guy-Dominique Kennel, M. Claude Kern, M. André Vallini.

Excusés. – M. Bernard Fournier, M. François Grosdidier, M. André Reichardt.

RÉPARTITION DES MEMBRES

DANS LES COMMISSIONS DE L'APCE

| COMMISSIONS | TITULAIRES | SUPLÉANTS |
|--|--|---|
| 1. Questions politiques et démocratie | M. Damien ABAD Mme Nicole DURANTON Mme Sylvie GOY-CHAVENT M. Jacques MAIRE | Mme Marietta KARAMANLI Mme Maryvonne BLONDIN M. Bernard FOURNIER M. Pieyre-Alexandre ANGLADE |
| 2. Questions juridiques et des droits de l'Homme | M. François GROSDIDIER Mme Alexandra LOUIS M. André VALLINI M. Sylvain WASERMAN | M. André REICHARDT M. Fabien GOUTTEFARDE M. André GATTOLIN M. Olivier BECHT |
| 3. Questions sociales, santé et développement durable | M. Bernard CAZEAU Mme Jennifer DE TEMMERMAN Mme Marie-Christine DALLOZ Mme Nicole TRISSE | M. François GROSDIDIER M. Yves DANIEL Mme Sophie AUCONIE M. Bertrand BOUYX |
| 4. Migrations, réfugiés et personnes déplacées | Mme Nicole DURANTON M. Fabien GOUTTEFARDE M. Jérôme LAMBERT Mme Marie-Christine VERDIER-JOUCLAS | Mme Sylvie GOY-CHAVENT M. Bernard CAZEAU Mme Marie-Christine DALLOZ Mme Coralie DUBOST |
| 5. Culture, science, éducation et médias | M. Olivier BECHT M. Bernard FOURNIER M. Frédéric REISS M. Bertrand SORRE | M. Guy-Dominique KENNEL M. Claude KERN M. Bruno FUCHS M. Adrien TAQUET |
| 6. Égalité et non-discrimination | Mme Maryvonne BLONDIN M. Bruno FUCHS Mme Albane GAILLOT Mme Isabelle RAUCH | M. René DANESI Mme Bérengère POLETTI M. Jérôme LAMBERT Mme Alexandra LOUIS |